



Pascale LECOQ
Directrice de l'Atelier du
Compiègne
la Vallée de l'Oise (ACVO)

« De meilleures conditions de travail pour nos salariés » »

Depuis son démarrage en 2003, le centre de tri de Villers Saint-Paul emploie des salariés de l'ACVO.

L'Atelier du Compiègnais et de la Vallée de l'Oise est une entreprise adaptée puisque son personnel est constitué à 80 % de personnes se trouvant en situation de handicap léger. "Pour nos salariés (il y en a actuellement 46), cette nouvelle chaîne se traduit par de meilleures conditions de travail. Les trieurs ont la possibilité de travailler assis ou debout. Ils peuvent régler la hauteur de leur poste. Il y a moins de gestes et moins de pénibilité. La circulation de l'air a également été revue pour éviter l'empoussièrément. Et désormais, nos salariés ne sont plus en contact direct avec la matière car les machines ont déjà pré-trié les déchets. Nos salariés ne font que du surtri, c'est à dire du contrôle qualité.»